



Fiche M3 Sensibilisation des pêcheurs récréatifs (avec réglette)

Sensibilisation des pratiquants in situ, notamment à l'aide d'une plaquette ou réglette récapitulant les règles de bonnes pratiques et la réglementation en vigueur.



Tri de la récolte d'un pêcheur à pied dans les Côtes d'Armor Crédit : VivArmor Nature

Type de mesure

Communication - Sensibilisation / Surveillance - Police

Charte pêche de loisir

Mesure en lien avec les engagements de la Charte nationale suivants :



Gestion de la ressource



Lutte contre la fraude



Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir

Objectifs

- ✓ Élaborer un support facilement assimilable par le pratiquant, qui pourra le garder de façon pérenne et l'avoir sur lui pour chaque sortie de pêche.
- ✓ Sensibiliser les pêcheurs à pied en activité au moment des grandes marées, faire respecter les tailles minimales de capture, améliorer la connaissance de la réglementation et alerter sur les impacts potentiels de la pratique. Cet outil peut aussi servir à rappeler les conditions de sécurité à respecter pour certains lieux de pêche où les conditions de marées et la configuration géographique requièrent une attention particulière.

Réglementation

Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir (voir Annexe 6).

Arrêté du 29 janvier 2013 déterminant les tailles minimales réglementaire des organismes marins pour les pêcheurs de loisir.

Attention : des quotas ou des restrictions particulières (outils autorisés...) peuvent être mis en place sur certains territoires. Pour tout renseignement, contacter les Délégations Mer et Littoral (affaires maritimes) de votre département.

AMP ayant réalisé ce suivi

- Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc
- Réserve naturelle de Carbière-Banyuls
- Site Natura 2000 / DPM Chauzey (SyMEL, Conservatoire du Littoral)
- Site Natura 2000 Ria d'Étel

[Haut de page](#)